

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

AMENDEMENT

N° AC520

présenté par

M. Cellier, Mme Bagarry, M. Besson-Moreau, Mme Brulebois, Mme Jacqueline Dubois,
M. Gaillard, M. Girardin, Mme Janvier, M. Kerlogot, Mme Khedher, Mme Kuric, Mme Le Feur,
M. Morenas, Mme Rossi, Mme Sarles, Mme Tiegna et Mme Auconie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.